

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2026

Le conseil municipal de MEILLERS s'est réuni le 18 juin 2026 à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Nadège PICCAND, Maire.

PRESENTS :

Mme PICCAND Nadège, Mme HIVET Martine, M. GANDY Marc-Antoine, Mme SPILMANN Céline, Mme BERTRAND Nicole, M. BROCHET Jean-Pierre, Mme PETITJEAN Christine, M. MAZEROLLES Laurent, M. RIHOUEY Maxime

EXCUSES :

M. VALIGNAT Sébastien donne pouvoir à M. GANDY Marc-Antoine

M. BELIGON Christian donne pouvoir à Mme HIVET Martine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HIVET Martine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion (05/06/2026) ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28/04/2026 ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31/03/2026 ;
- Validation des plans pour la réhabilitation de la mairie, Délibération
- Devis pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de la mairie ; Délibération
- Devis travaux chemins de la commune
- Décision concernant le dispositif de mise à jour des bases fiscales par la DDFIP
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales ; Délibération
- Signature de la convention d'adhésion au dispositif du CDG03 de signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes ; Délibération
- Désignation d'un représentant à l'épicerie solidaire du bocage bourbonnais ; Délibération
- Désignation du correspondant « défense » ; Délibération
- Désignation du correspondant « sécurité routière » ; Délibération
- Désignation du représentant Allier Bourbonnais Territoire ; Délibération
- Désignation de 2 référents Ambroisie ; Délibération
- Désignation des représentants au SDE03 ; Délibération

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion (05/06/2026) ;

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28/04/2026 ;

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31/03/2026 ;

Validation des plans pour la réhabilitation de la mairie : Délibération n°27/2026

Dans le cadre du projet de la réhabilitation de la mairie,
Madame le maire présente au conseil les plans de la mairie proposés par l'architecte.
Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent les plans.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les plans pour la réhabilitation de la mairie.

Devis pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de la mairie ; Délibération n°28/2026

Madame le Maire présente deux devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations concernant la quantité d'échantillons à faire analyser et autorise Madame le maire à signer le devis qui sera le plus avantageux après retour des informations.

Devis travaux chemins de la commune

Madame le Maire présente au conseil municipal trois devis concernant les travaux de voirie pour l'année 2026(ADN Travaux publics, ALZIN SAS et EUROVIA).

Après délibération, le conseil municipal souhaite enlever le chemin de la cigogne du programme de voirie pour l'année 2026 et approuve à l'unanimité des membres présents le devis de EUROVIA sans le chemin de la cigogne.

A la réception du devis, sans le chemin de la cigogne, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents Madame le Maire a signé le devis.

Décision concernant le dispositif de mise à jour des bases fiscales par la DDFIP

Madame le Maire fait la lecture du courrier de M. OZIOL, directeur départemental des finances publiques, qui expose le dispositif de mise à jour des bases fiscales.

Cette opération est proposée afin de mettre à jour par traitement informatique automatisé, les éléments de confort usuels qui impactent les valeurs locatives et de ce fait, les produits de fiscalité directe locale de la commune.

Cette mise à jour des bases entrainera pour les contribuables concernés une augmentation à partir de l'imposition de l'année 2027.

Les contribuables concernés seront informés par l'administration fiscale de cette correction de la base de leur logement en amont de la taxation 2027 de manière à leur permettre de faire part de leurs éventuelles observations et d'éviter de procéder à une correction à tort.

Les dernières références dates des années 70.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette mise à jour et autorise Madame le Maire à adresser un courrier à la DDFiP de l'Allier afin de formaliser leur accord.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales ; Délibération n°28/2026

Madame le Maire explique que :

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal en mars 2026 ;

Considérant, que dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 3 membres :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué du tribunal judiciaire désigné par le président du tribunal judiciaire.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal désigne :

- Pour conseiller municipal : M. MAZEROLLES Laurent titulaire et Mme PETITJEAN Christine suppléante ;

Le conseil municipal propose :

- En tant que délégué de l'administration : Mme FOISIL Véronique, titulaire et M.JOURNE Franck, suppléant
- En tant que délégué du tribunal judiciaire : M.SPILMANN

Signature de la convention d'adhésion au dispositif du CDG03 de signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes ; Délibération n°29/2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Pour rappel, cette mission est gratuite dès lors que la collectivité adhère aux missions facultatives.

En outre, la mission proposée par le Centre de Gestion permet aux agents de la collectivité ou établissement public signataire de disposer :

Commune de Meillers (Allier)
Réunion du conseil municipal du 18 juin 2026

d'une ligne téléphonique dédiée ;
d'un questionnaire en ligne permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat, le cas échéant ;
d'une équipe d'experts pluri disciplinaire ;
dans le respect de la réglementation RGPD.

Dans le cadre de cette mission qui comprend une cellule d'écoute et une cellule de signalement, le Centre de gestion, en sa qualité de tiers de confiance, proposera aux collectivités des prestations complémentaires le cas échéant afin de proposer des solutions opérationnelles à l'employeur public.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De confier cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier dans la cadre d'une convention, annexée de la présente délibération.

Article 2:

D'autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 3:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Désignation d'un représentant à l'épicerie solidaire du bocage bourbonnais : Délibération n°30/2026

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 représentant du conseil municipal au sein du l'épicerie solidaire du bocage bourbonnais.

Est désigné :

M. BROCHET Jean-Pierre

Désignation du correspondant « défense » : Délibération n°31/2026

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant « défense ».

Est désigné :

Mme SPILMANN Céline

Désignation du correspondant « sécurité routière » : Délibération n°32/2026

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant « sécurité routière ».

Est désigné :

M. Marc-Antoine GANDY

Désignation du représentant Allier Bourbonnais Territoire Délibération n°33/2026

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant à l'Allier Bourbonnais Territoire.

Est désigné :

Madame PICCAND Nadège , représentante à l'Allier Bourbonnais Territoire.

Désignation de 2 référents Ambroisie : Délibération n°34/2026

Sont désignés référents Ambroisie :

Mme BERTRAND Nicole et M. RIHOUEY Maxime.

Désignation des représentants au SDE03 : Délibération n°35/2026

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier- SDE 03 et que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des représentants au SDE03.

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Moulins.

Commune de Meillers (Allier)
Réunion du conseil municipal du 18 juin 2026

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE03.

Pour l'arrondissement de Moulins, ce sont sept représentants qui seront désignés par le collège. Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Moulins,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

Sont déclarés élus :

Titulaire : BELIGON Christian

Suppléant : RIHOUEY Maxime

Cette délibération annule et remplace la délibération 11-2026 du 31 mars 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

- **BRGM**
Dans le cadre de la mission "mise à jour de l'inventaire des Ressources Minérales sur le territoire national", confiée à BRGM EXPLORE par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), ces derniers sont intervenus sur le territoire de votre commune du 20 au 30 avril 2026. L'inventaire se poursuit.
- **Etude CCI Auberge**
L'étude ne correspond pas aux attentes de la commune.
- **Logement salle des fêtes**
Une publication pour annoncer sera la location de l'appartement au-dessus de la salle des fêtes
- **Devis Espaces verts et bois du bourbonnais carrefour de la route de Saint Aubin le Monial**
Le devis pour l'entretien du carrefour de Saint Aubin le Monial est d'un montant de 1 381,50 € HT. Le règlement de ces travaux est partagé à hauteur de 50% avec la commune de Gipcy. Après discussion, le conseil municipal valide ce devis. Nous attendons la décision de la commune de Gipcy concernant le devis.
- **Pompe thermique**
La commune prévoit l'achat d'une pompe thermique pour l'arrosage.
- **Chaudière**
Des demandes de devis sont en cours pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes.
- **Réunion PLUi**
Madame le Maire rappelle la réunion concernant le PLUi qui aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Bourbon-l'Archambault

Commune de Meillers (Allier)
Réunion du conseil municipal du 18 juin 2026

- Courrier étude du clocher

Nous avons reçu un courrier d'un jeune passionné pour étudier le clocher.

Séance levée 22h58

Délibérations :

- 27/2026 : Validation des plans pour la réhabilitation de la mairie,
- 28/2026 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- 29/2026 : Signature de la convention d'adhésion au dispositif du CDG03 de signalements des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes
- 30/2026 : Désignation d'un représentant à l'épicerie solidaire du bocage bourbonnais
- 31/2026 : Désignation du correspondant « défense »
- 32/2026 : Désignation du correspondant « sécurité routière »
- 33/2026 : Désignation du représentant Allier Bourbonnais Territoire
- 34/2026 : Désignation de 2 référents Ambroisie
- 35/2026 : Désignation des représentants au SDE03